

La lettre d'information

N° spécial anniversaire - Janvier 2011

Inrap

...Une erreur s'étant glissée dans la dernière lettre d'information, nous vous en renvoyons une nouvelle version. Veuillez nous en excuser.

Films



L'archéologie préventive en questions

Qu'est-ce que l'archéologie préventive ? Pourquoi fouiller ? Comment fouiller ? Que se passe-t-il après les fouilles ? Les réponses d'Isabelle Catteddu, archéologue à l'Inrap. Durée : 13 mn.



L'archéologue et le bulldozer

Le documentaire scande, à travers un montage d'images d'archives issues des journaux télévisés, les grandes étapes de l'évolution récente de la discipline. Durée : 13 mn.

Colloque

La fabrique de l'archéologie

Ce colloque s'est tenu en février 2008 à l'Institut national d'histoire de l'art, à Paris. Voir les interventions en vidéo. Consulter les actes du colloque.



Dossiers



Les étapes de l'archéologie préventive

De la prescription à la diffusion des résultats de recherche, l'archéologie préventive en 11 étapes.



Les procédures réglementaires

Du diagnostic à la remise du rapport de fouille, les procédures réglementaires en 15 étapes.



La législation

L'archéologie préventive et les principaux textes applicables.



Finalités de l'archéologie préventive

Aménager le territoire, préserver notre histoire.



Éditorial

La loi sur l'archéologie préventive a dix ans

Il y a dix ans, jour pour jour, le président de la République signait la loi du 17 janvier 2001 « relative à l'archéologie préventive ». Ce faisant, notre pays traduisait de façon explicite, dans son droit du Patrimoine, les principes qu'il avait approuvés à La Valette en 1992, en signant la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, à l'élaboration de laquelle il avait très activement œuvré.

Venant soixante ans après la loi « Carcopino », la loi sur l'archéologie préventive donnait enfin un cadre juridique, économique et institutionnel à la sauvegarde par l'étude des archives du sol, trop souvent sacrifiées sur l'autel de l'aménagement du territoire pendant les Trente glorieuses. Désormais, l'aménagement ne se ferait plus au détriment du patrimoine, mais il en permettrait la mise au jour, l'étude et la valorisation.

Dix ans après, la tâche accomplie est considérable : plus de 100 000 hectares ont été sondés depuis 2001, et plus de 3 000 fouilles approfondies réalisées. Une inestimable moisson de données permet, du Paléolithique à nos jours, d'appréhender l'histoire de notre pays d'une façon renouvelée.

Outre la sauvegarde des vestiges, un effort de recherche sans précédent accompagne ces travaux, dont les résultats apparaissent progressivement dans la littérature scientifique de l'archéologie, mais aussi dans les ouvrages des historiens, et dans une myriade d'actions de restitution des résultats aux publics les plus variés.

ÉDITION

Inrap, direction du développement
culturel et de la communication
contact@inrap.fr

ABONNEMENT

www.inrap.fr

Pour se désabonner :
[cliquer ici](#)

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la direction du Développement culturel et de la Communication.